

ROI du Centre de documentation de Loverval

Accès

Le Centre de documentation est accessible à tous les étudiants et enseignants de la HELHa et à tous les membres du Pôle Hainuyer. A l'entrée, les utilisateurs présenteront spontanément leur carte d'étudiant ou d'enseignant.

Les lecteurs extérieurs sont soumis à un droit d'inscription de 3 euros, valable pour une année. L'accès aux rayons est libre. La consultation sur place des livres ne nécessite pas de formalité. Chacun est prié de remettre les ouvrages en place et, en cas d'hésitation, au bibliothécaire.

Horaires

Les horaires d'ouverture sont affichés aux valves et sur la page d'accueil du catalogue en ligne du Centre de documentation. Toute fermeture exceptionnelle y est également signalée.

En dehors des heures d'ouverture, le Centre n'est accessible aux étudiants qu'accompagnés de leur professeur pour consultation sur place des documents. A l'issue des travaux de classe pendant les cours, les professeurs veillent à ce que les livres utilisés soient remis à leur place ou sur le bureau du bibliothécaire en cas de doute.

Catalogue

Le catalogue du Centre de documentation est disponible en ligne à partir du site de la HELHa.

Le catalogue en ligne reprend une partie de notre ancien catalogue ainsi que toutes nos acquisitions à partir de 2013. Notre ancien catalogue est quant à lui consultable sur place, mais n'est plus mis à jour.

Consultation

Certains documents ne sont pas empruntables et doivent être consultés sur place. Ils peuvent éventuellement être reproduits dans le respect de la législation sur les droits d'auteur.

Les mémoires, encyclopédies, dictionnaires ne sont pas empruntables. Nous encourageons par ailleurs les lecteurs extérieurs à consulter au maximum les documents sur place.

Prêt

Le prêt est gratuit.

Le prêt des documents est strictement personnel. Tout emprunteur est donc responsable des ouvrages qu'il emporte.

Des rappels sont envoyés régulièrement aux utilisateurs ayant dépassé le délai d'emprunt. Le non-respect des délais d'emprunt est sanctionné par une amende. En outre, tout lecteur ayant des ouvrages en retard ou des amendes impayées se verra refuser le droit de prêt, sauf appréciation du documentaliste.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci sera remplacé aux frais de l'emprunteur.

La durée des prêts est variable en fonction du type de document :

- *Encyclopédie / dictionnaire / mémoire: PAS DE PRÊT*
- *Manuel / DVD / CD : deux jours*
- *Livres : 15 jours (prolongeable 3 fois s'il n'y a pas de réservation)*

Un dépassement de la date de retour entraîne une amende de 10 cents par document et par jour. Seuls les livres sont prolongeables, de 3 fois 15 jours.

Une semaine avant la préparation de stage, les prêts de manuels, de DVD ou de CD sont stoppés. Seuls les étudiants en préparation de stage peuvent emprunter ces types de document à ces conditions :

- *Personne dans la bibliothèque ne travaille sur le document au moment du prêt.*
- *Prêt au minimum une heure avant la fermeture.*
- *Retour le lendemain, dès l'ouverture.*

Comportements

Les Centres de documentation sont des lieux de travail. Les lecteurs y travaillent dans le calme et le respect des autres. Les conversations se tiennent donc à voix basse et les téléphones portables restent en mode silencieux.

La nourriture et les boissons y sont interdites.

Le lecteur surpris en flagrant délit de vol ou de détérioration sera sanctionné par des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Centre de documentation.

Photocopie & Multimédia

Une photocopieuse est à la libre disposition des utilisateurs. Elle permet de copier mais aussi de scanner et d'imprimer. Si l'utilisation du scan est gratuite, les autres services sont payants, avec une carte de 5 euros pour 100 impressions ou 100 copies.

Des Ipad sont également disponibles, uniquement pour les lecteurs internes.